



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet : Autorisation d'exploitation (classe 3) – dossier 3/2025/0302/181 ces.**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/2025/0302/181 ces. du 5 mars 2026, le Ministre du Travail a autorisé

**à la société Catalyst Recovery Europe S.A. la cessation d'activités de la régénération d'acides ou de bases (1/15/0515) à Rodange, route de Longwy n°420.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service environnement de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 26 mars au 5 mai 2026 inclus).**

Pétange, le 18 mars 2026  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre,